



www.negrondes.fr

Année 2019

Numéro 2

Le 8 avril 2019

L'Écho négrondais

Bulletin trimestriel de la commune de Négrondes

Conseil municipal

- Statuts Communauté de Communes
- Villages fleuris
- Remplacement des luminaires boules
- Présence postale
- Rénovation de la mairie
- Chemins ruraux

Bon à savoir

- Tri des déchets
- Lutte contre le frelon asiatique

La vie des associations

- La pétanque
- Les Aînés

Histoires ...

- Archive Sud Ouest 1983 : un train fou passe en gare de Négrondes.

Dates à retenir

Informations pratiques



La classe maternelle entièrement rénovée et dotée d'un préau



Une nouvelle entreprise à NÉGRONDES



Installée sur la ZAE du Peyrat depuis janvier 2019, l'**atelier TREFEIL** composé de Franck TREFEIL et de ses 2 fils, Guillaume et Alexandre, fabrique tous types d'escaliers bois essentiellement pour la rénovation du bâti ancien, aussi bien pour les particuliers que pour les professionnels.

L'atelier créé par Franck en 2003, d'abord installé à Sorges au lieu-dit « Le Poteau », a été transféré et installé à NÉGRONDES au début de l'année dans un bâtiment neuf plus fonctionnel, plus confortable, mieux adapté au parc de machines-outils et offrant ainsi de meilleures conditions de travail.

Les aménagements nécessaires – viabilisation et revêtement des voies d'accès, extension des divers réseaux et raccordement (télécom, eau, assainissement) – ont été réalisés conjointement par les agents techniques de la commune de Négrondes et les services de la Communauté de Communes Périgord-Limousin afin de permettre à l'entreprise de s'installer dans les meilleures conditions possibles.

Bienvenue à NÉGRONDES à cette nouvelle entreprise familiale.

Atelier TREFEIL : 05 53 05 26 91

Franck : 06 80 38 04 52

Guillaume : 06 08 35 31 95

E-mail : ateliertrefeil@orange.fr - Site : www.atelier-trefeil.fr

Dans ce numéro :

- Sommaire - éditorial P 3
- Réunions du conseil municipal (1^{er} trimestre 2019) p 4
- Bon à savoir p 7
- La vie des associations p 10
- La page de l'école et histoires p 11
- Dates à retenir p 12
- Infos Paratg P 13
- Infos Pratiques P 14

S O M M A I R E



Prochaine parution : début juillet 2019

Impression : SPP-Numérique Périgueux
Rue René Lestin - 24000 Périgueux

Responsable de la publication :
Claude Camélias

Conception, réalisation :
Commission Communication :
- Responsable :

Patrick Fleurat-Lessard

- membres : Maryse Ambert ; Katia Caballero; Corinne Chantry-Rivière; Isabelle Desgraupes,

Dépôt légal : annuel



ATTENTION

Suivant un arrêté préfectoral, tout feu de déchets végétaux (résidus de taille ou élagage des haies ou des arbres, débroussaillage, ...) est interdit pendant la période suivante :
du 1^{er} mars au 30 septembre inclus.



Éditorial

Chères Négronaises, chers Négrondais,

Les chemins ruraux font partie du domaine privé de la commune. Depuis des années, sur notre commune nous constatons que leur situation et leur état se dégradent.

C'est l'autorité municipale, donc votre Conseil Municipal, qui est chargée de la police de conservation des chemins ruraux. Notre devoir d'élus est donc de les protéger car ils font partie du patrimoine communal et doivent pouvoir être empruntés, par chacun d'entre nous, quelles que soient nos activités.

Au fil des années, certains comportements, non respectueux des biens de la commune, nous ont amenés à un état des lieux qui constate que de nombreux chemins sont devenus impraticables.

- Certains sont défoncés à la suite d'activités professionnelles et ne sont pas remis en état par les responsables des dégradations. La détérioration d'un chemin rural peut être assimilée à la détérioration d'un bien public.
- Certains sont labourés et n'assurent plus une continuité obligatoire, des riverains indécents s'étant approprié le bien communal. Combien parmi ceux-là accepteraient que la commune leur confisque ne serait-ce que quelques arpents de terre ?
- Sur d'autres, des obstacles ont été placés pour en interdire le passage. Placer des obstacles dans un chemin rural constitue une entrave à la libre circulation.

Pour garantir leur protection afin qu'ils puissent être utilisés, par tous, quelles que soient les activités professionnelles (agriculture ou exploitation forestière) ou de loisirs (marche, V.T.T. ou équitation) le Conseil Municipal en a décidé leur recensement.

Dans les conditions prévues au code de l'environnement, le Département révisera le plan départemental des itinéraires de randonnée (P.D.I.P.R.) pour prendre en compte le résultat.

Après enquête publique, une délibération arrêtera le tableau récapitulatif des chemins ruraux à protéger.

Une bonne gestion retrouvée contribuera au « bien vivre ensemble » sur notre commune dans le respect, pour chacun, du droit à la nature.

Votre Maire,
Claude Camélias

Réunions du Conseil municipal

Réunion du 11 décembre 2018

Présents : Claude Camélias, maire

Mmes, MM. Patrick Fleurat-Lessard, Danièle Gourvat, Jean-Noël Grit, Françoise Decarpentrie, Maryse Ambert, Katia Caballero, Corinne Chantry-Rivière, Rémi Dauriac, Patrice Dubin, Jean-Pierre Maridat,

Absents excusés : MM. Ludovic Lipovac (pouvoir à R. Dauriac), Stéphane Dauriac (pouvoir à F. Decarpentrie)

Absentes : Sophie Pougeau - Anne Buczek

Secrétaire de séance : Katia Caballero

1- Compte-rendu du conseil municipal du 13.11.2018

Aucune remarque n'ayant été faite, le compte-rendu a été approuvé à l'unanimité.

2- Présence Postale sur la commune :

La transformation du bureau de poste de notre commune en agence postale a été à nouveau évoqué par des responsables de la Direction de la Poste : une rencontre est prévue avec M. le Maire.

3- Modification des statuts de la Communauté de communes et décisions de la CLECT



Le Conseil Communautaire réuni le 15/11/2018 a validé la modification des statuts et a sollicité l'avis des Communes sur ces modifications :

▪ Contingent incendie

Prise en charge par la Communauté de Communes ainsi que du contrôle des bornes et points d'eau-incendie.

▪ Accueil des gens du voyage

Modification du libellé : «Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs ».

D'autre part, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a validé le rapport sur l'évaluation du transfert des charges concernant :

▪ Le contingent incendie,

▪ L'urbanisme,

▪ La Médiathèque de Thiviers.

M. le Maire présente le rapport à l'assemblée. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de valider ce rapport.

4- Point sur l'adressage



Patrick Fleurat-Lessard fait part au conseil de l'avancée des travaux concernant l'adressage. A la suite des recommandations formulées par l'Agence Technique

Départementale, la commission a proposé de mettre en avant, pour la dénomination des voies, les nom et prénom d'anciens combattants « Morts pour la France ».

5- Décision Modificative budgétaire

M. le Maire expose au conseil municipal que les crédits prévus à certains articles du budget de l'exercice 2018 concernant l'opération « Les Arômes » sont insuffisants. À la suite du

rachat anticipé, il est nécessaire d'effectuer les modifications suivantes :

| Désignation des articles | Dépenses | Recettes |
|-------------------------------------|-----------|-----------|
| Dettes envers locataires acquéreurs | 158 985 € | |
| Bâtiments | | 155 513 € |
| Virement du fonctionnement | | 3 472 € |
| Virement à l'investissement | 3 472 € | |
| Produits exceptionnels | | 10 352 € |
| Fournitures de voirie | 6 880 € | |
| TOTAL | 169 337 € | 169 337 € |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité la modification des crédits budgétaires comme détaillés ci-dessus.

6- Désignation des Délégués au SMDE 24 :



Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la Vallée de l'Isle a décidé le transfert de la compétence « Eau Potable » au Syndicat Mixte Des Eaux de la Dordogne à compter du 1er Janvier 2019.

L'ensemble des communes deviendront de ce fait directement adhérentes au SMDE 24 et se réuniront au sein d'une Commission Territoriale propre à notre secteur : la CT Vallée de l'Isle. Il convient donc pour chaque commune de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant. Après en avoir délibéré, sont désignés à l'unanimité les délégués suivants :

Titulaire : Claude Camélias - suppléant : Jean-Pierre Maridat.

7- Révision des loyers

M. le Maire fait part au conseil municipal qu'il y a lieu de réviser les loyers avec les nouveaux indices à appliquer au 01/01/2019 pour :

- Le logement rue Eugène Le Roy pour un loyer de 193,83 € au lieu de 191,82 €
- Le logement de La Poste pour un loyer de 536,40 € (dont 28,55 € pour le garage) au lieu de 530,86 €

Le Conseil Municipal approuve cette révision des loyers.

8- Adhésion au contrat Prévoyance de la C.N.P

M. le Maire explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge en cas de congés maladie de longue durée

Après avoir pris connaissance des conditions proposées au contrat, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer les contrats CNP Assurances pour l'année 2019.

9- Concours Départemental Villes et Villages fleuris



À la suite de la visite du jury du Concours Départemental Villes et Villages Fleuris, notre commune obtient un 1^{er} Prix des Villes et Villages de moins de 1000 habitants et le prix spécial de « la démarche de valorisation communale ».

Corinne Chantry-Rivière accompagnera les agents techniques Serge et Nicolas à la cérémonie de remise des prix fixée au lundi 28 janvier à Périgueux.

10- Modification tableau des emplois

a) Renouvellement de contrat

M. le Maire propose le renouvellement du contrat de Mme Anne-Laure Jolivet, agent administratif, jusqu'au 31/12/2019 pour une quotité de 20 heures hebdomadaires.

b) Changement échelon pour l'année 2019 :

Mme Boulesteix : échelon 8 à échelon 9

Mme Grit : échelon 5 à échelon 6

11- Questions diverses

a) Éclairage et photovoltaïque

L'éradication des luminaires-boules est prévue en 2019, le SDE apporte une aide financière complétée par une subvention de l'État (DETR)

Le SDE 24 a débuté une étude de faisabilité de la pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments de la Commune.

b) Commission enfance Périgord Limousin

Mme Danièle Gourvat présente un compte rendu de la réunion de la Commission enfance de la Communauté de communes :

- Activité : augmentation du nombre de journées en 2018 par rapport aux prévisions
- Présentation du budget prévisionnel 2019,
- Travaux de rénovation de l'Accueil de Loisirs de Thiviers pour un montant de 83 000€ (travaux +frais d'étude)
- Proposition de tarification à la ½ heure au lieu du ¼ heure pour l'accueil périscolaire (garderie)
- Pour les jeunes ados : une sortie par mois est organisée (sortie patinoire, bowling, Nouvel an chinois...)

Réunion du 29 janvier 2019

Présents : Claude Camélias, maire

Mmes, MM. Patrick Fleurat-Lessard, Jean-Noël Grit, Françoise Decarpentrie, Maryse Ambert, Corinne Chantry-Rivière, Rémi Dauriac, Stéphane Dauriac, Patrice Dubin, Jean-Pierre Maridat,

Absents excusés : M^{mes} Katia Caballero (pouvoir à C. Camélias), Danièle Gourvat (pouvoir à F. Decarpentrie),

MM. Ludovic Lipovac (pouvoir à R. Dauriac), Patrice Dubin.

Absentes : Sophie Pougeau, Anne Buczek

Secrétaire de séance : Corinne Chantry-Rivière

1- Compte-rendu du conseil municipal du 11.12.2018

Aucune remarque n'ayant été faite, le compte-rendu a été approuvé à l'unanimité.

2- Eradication des luminaires boules

M. le Maire expose qu'il conviendrait de remplacer les 20 luminaires « boules » sur la commune par des luminaires LED beaucoup moins énergivores.

Cette opération bénéficiera des participations du SDE 24 et de la DETR, à hauteur de 55% du montant HT des travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal sollicite le SDE 24 afin d'engager les études techniques relatives à notre demande

et mandate M. le Maire pour effectuer les démarches nécessaires auprès dudit Syndicat.

3- Présence postale :



A la suite des rencontres avec des responsables de la Poste, M. le Maire présente les points d'une convention classique pour la création d'une agence postale communale :

- Prise en charge des travaux d'aménagement des locaux et des équipements du bureau ainsi que de toute la connectique nécessaire à son fonctionnement (maxi 20 000 €)
- Versement d'une indemnité mensuelle pour compenser le salaire de l'agent communal (avec majoration Z.R.R).

La demande d'installation d'un « îlot informatique » mis à disposition de la population n'étant pas garantie, M. le Maire propose le report de la délibération au prochain Conseil.

4- SMOSST Thiviers :

Les délégués initialement nommés, Ludovic Lipovac et Anne Buczek, n'habitant plus sur la commune, sont désignés à l'unanimité par le Conseil municipal pour siéger au Syndicat de transports scolaires de Thiviers :

Titulaires : Stéphane Dauriac et Danièle Gourvat

Suppléants : Patrice Dubin et Katia Caballero

5- Rénovation de la mairie



Stéphane Dauriac propose de rajouter « un sas anti-intrusion » en installant une porte après la partie vitrée dans le couloir. D'autre part, M. Le Maire propose :

- que le secrétariat soit installé, pendant la durée des travaux, au rez-de-chaussée de l'appartement de la poste, celui-ci étant accessible et libre de locataires actuellement
- que la salle des associations devienne provisoirement la salle du Conseil municipal et également celle des mariages.

Le Conseil Municipal est favorable à cette organisation et charge M. le Maire des démarches nécessaires.

6- Questions diverses

a) Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Un registre sera mis à disposition du public dans chaque mairie du Pays Périgord Vert. Il doit permettre à tous les habitants qui le souhaitent de faire des observations et des propositions dans le cadre de l'élaboration de ce document important pour le développement futur de notre territoire.

Ces observations peuvent également être transmises par courriel : plui@perigord-limousin.fr

b) Chemins ruraux

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le chemin de Bos Laporte, mitoyen entre Négrondes et St-Jory-Las-Bloux pourrait être intégré au P.D.I.P.R (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée), à la demande de St-Jory-Las-Bloux, ce qui permettrait d'assurer également une jonction avec les chemins de Cognac / L'Isle.

Réunions du Conseil municipal

c) Source de Glane

Début décembre une montée du taux de nitrates a été constatée (62 mg/l, le seuil maximum autorisé étant de 50 mg/l). L'usine s'étant mise en sécurité, cela a nécessité le recours au captage de secours dans la rivière Isle.

d) Vigilance

A la suite de différents cambriolages sur la commune, M. le Maire rappelle que des précautions de base doivent être appelées, surtout aux personnes âgées ou vulnérables.

e) Villages fleuris



Corinne Chantry-Rivière et nos 2 agents, Serge et Nicolas, ont assisté à la remise des prix « Villes et villages fleuris » de Dordogne pour les efforts de fleurissement du bourg. Ces récompenses sont le fruit du travail des deux agents techniques que nous pouvons féliciter.

Environnement

Désormais, il faut jardiner sans pesticides

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les produits phytopharmaceutiques « de synthèse chimique » sont interdits pour les utilisateurs non professionnels.

Afin d'assurer leur élimination dans des conditions sécurisées, les produits non utilisés et leurs emballages détenus par les utilisateurs non professionnels doivent être apportés dans une déchetterie ou un point de collecte temporaire assurant la collecte des déchets diffus spécifiques (déchets chimiques ménagers).

Seuls les produits phytopharmaceutiques d'origine naturelle seront disponibles pour les jardiniers amateurs.

Liste disponible sur le site : <https://agriculture.gouv.fr/jardiner-avec-des-produits-dorigine-naturelle>

Restaurant scolaire de NÉGRONDES

Hygiène très satisfaisante

ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE

Restauration collective

ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE

24460 Négrondes



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Validité 1 an

Date du contrôle : 7 mars 2019

Niveau d'hygiène



TRÈS SATISFAISANT

Félicitations aux agents de la restauration scolaire : Léna et Isabelle
(www.alim-confiance.gouv.fr)

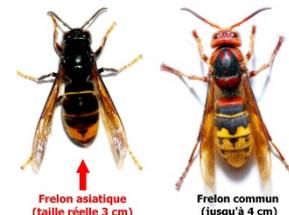


GROUPE DE DÉFENSE SANITAIRE APICOLE de la DORDOGNE



LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE (*Vespa Velutina*) : piégeage de printemps

C'est en 2004, dans un chargement de poteries chinoises, qu'aurait été importée en France la première reine de frelon asiatique (*Vespa velutina*). Depuis, l'insecte a prospéré à une vitesse vertigineuse sur notre territoire, dont le climat est comparable à celui de sa terre d'origine, située entre le Nord de l'Inde et la Chine. En seulement 15 ans, il a colonisé 70 % de la France et notamment notre région où le frelon asiatique s'adapte très bien et où son développement devient



vraiment inquiétant : il est signalé des nids dans des bâtiments agricoles, dans des maisons de villages et en milieu urbain. La « femelle fondatrice » du frelon asiatique naît à l'automne. Aux premiers gels, elle quitte le nid pour trouver une cachette où hiberner. Le reste de la colonie est alors abandonné... et succombe.

Aux premiers redoux, vers la fin-février, la reine s'éveille et s'envole en quête de sucres énergisants afin de reprendre des forces pour bâtir un nouveau nid pour y pondre. Durant 45 jours (entre le 15 Mars et le 15 Mai), elle est la seule à s'occuper de ses larves. C'est à ce moment qu'il faut la piéger.

Sinon, 150 nouvelles reines s'envoleront de chaque nid à l'automne suivant. Dans un esprit de protection de la biodiversité et de la nature, afin de conserver nos insectes pollinisateurs, nos oiseaux insectivores et venir en aide aux apiculteurs, une mobilisation citoyenne est souhaitable pour effectuer un piégeage des fondatrices afin de limiter l'impact dévastateur de ce prédateur, (il faut savoir que 5 à 8 frelons peuvent détruire une ruche en 10 jours). Toute personne souhaitant apporter son aide à cette lutte contre le frelon *Vespa Vélutina* peut, à moindre coût, fabriquer des pièges type « bouteille ». Vous trouverez sur Internet tous les modèles possibles et réalisables simplement.

Mais il faut respecter certains critères, des pièges sélectifs avec grille, galets ou éponge au fond du piège pour éviter la noyade des insectes non ciblés, faire des interstices de 5 à 5.5mm de \varnothing pour faciliter la sortie des insectes non ciblés, faire 3 trous de 9mm de \varnothing dans le bouchon pour le rendre davantage sélectif.

Veillez trouver ci-dessous un modèle de piège parmi tant d'autres :



Note : le couvercle sert à éviter que l'eau de pluie tombe dans le piège et rende l'appât moins efficace.

L'emplacement des pièges : Mettre les pièges à proximité des anciens nids non détruits l'année précédente, dans un rayon de 100 à 300m autour des bâtisses, près des composteurs ménagers, près des arbres à fleurs. Quand la bouteille est remplie de frelons, la mettre 1/2heure au congélateur pour les tuer. Là où le piégeage de printemps a été bien fait, le nombre de nids recensés a été divisé par 2. Alors œuvrons dans un but commun : la sauvegarde des abeilles et de la biodiversité.

Utilisez un appât sélectif pour attirer les frelons asiatiques

L'appât sélectif le plus efficace se compose de : un quart de volume de **sirop de grenadine ou de cassis**, utilisé pur ; un demi-volume de **bière brune** ; un quart de volume de **vin blanc** (qui repousse les abeilles). Rechargez le piège en appât tous les 15 jours environ.

Note : lorsqu'un ou deux frelons seront pris au piège, ils émettront des signaux de détresse attirant les autres frelons alentour.



Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du secteur de Thiviers

LE SAC JAUNE BIENTOT SUPPRIME

LA COLLECTE EN POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES

Progressivement, les points de regroupements (conteneurs semi-enterrés, conteneurs enterrés, colonnes aériennes) **seront équipés d'un opercule.**

Vous ne pourrez plus insérer de sacs jaunes à l'intérieur de ces contenants.

Pourquoi ce changement?

Afin d'éviter les erreurs de tri ou les gestes indélicats (en introduisant par exemple des sacs noirs, caisses en bois, des bâches de piscine, des gros objets en plastique...).



Conteneur semi-enterré des déchets à recycler operculé



Incivilités dans un bac de tri



PLUS PROPRE Ce dispositif améliore et privilégie la qualité du tri. Le mauvais déchet pollue l'ensemble de la collecte car, il est transporté jusqu'au centre de tri pour être ensuite réorienté à l'enfouissement.



PLUS SECURISANT Amélioration des conditions de travail des agents de tri, qui assurent la séparation des déchets dangereux et indésirables contenus dans les sacs jaunes.



PLUS ECOLOGIQUE Chaque année, le SMCTOM distribue 600 000 sacs jaunes - de 60 litres à usage unique, qui partent directement aux déchets.

En supprimant les sacs jaunes, c'est un déchet que l'on ne produit pas!

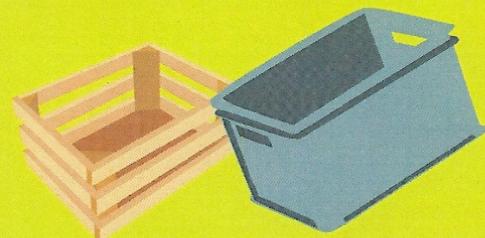
VOUS DEVREZ DEPOSER VOS DECHETS EN VRAC



UN sac cabas sera distribué en mairie afin d'inciter au vrac.

Vous pouvez aussi utiliser un cabas de courses, une caisse en bois ou en plastique...

Ce sac vous permettra de mettre tous vos emballages et papiers dans les conteneurs disposés à proximité de votre domicile.





La prévention des déchets

La prévention, c'est quoi ?

« Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas » : c'est la phrase qui explique le mieux ce qu'est la prévention des déchets. C'est l'ensemble des actions mises en place avant la collecte des déchets et qui visent à réduire la quantité de déchets produits, et à diminuer leur nocivité.

C'est en compostant
que l'on apprend à composter

Composter réduit la quantité de déchets biodégradables à enfouir, diminuant ainsi le coût de la collecte et du traitement. Le compostage est un processus naturel permettant la décomposition des matières organiques par les organismes du sol (champignons, bactéries et micro-faune) en présence d'eau et d'oxygène. Ce phénomène produit un amendement 100% naturel : Le compost.

Les règles d'or du compostage

On dit « **vert** » les déchets organiques souples et humides.



Ces « petites bêtes » sont un indicateur de bonne qualité



On dit « **brun** » les déchets organiques durs, secs et structurants.

Penser à ouvrir le composteur quand il pleut.

1 Aérer : retourner le compost environ 4 ou 5 fois dans l'année en récupérant le compost mûr (qui est au fond du composteur) et en brassant le reste pour l'homogénéiser sans oublier de recouvrir toujours d'une couche de brun trempé.

2 Humidifier : pour tester l'humidité, prendre une poignée de matière au cœur du composteur et la presser. Elle doit être compacte et des gouttes doivent perler sous la pression.



3 Varier les déchets : 50% de vert et 50% de brun en alternant les couches.

Penser à stocker le brun en Automne.



Plus les branches sont fragmentées, plus elles se décomposent rapidement.

Le compost n'est ni un engrais, ni du terreau mais un amendement.

Niveau de fertilité
+ Compost
+ Terreau
+ Terre



La dictée départementale à NÉGRONDES

Le loto annuel du 27 Janvier a été encore cette année un succès grâce à votre participation nombreuse et nous vous remercions de votre fidélité. Nous préparons maintenant nos futures sorties :

- Une journée le 9 Avril avec visite de la chocolaterie Bovetti à Terrasson et de Lascaux IV

- Le voyage annuel en Bulgarie du 21 au 28 Mai.

Les activités habituelles se poursuivent :

- Lecture auprès des enfants de l'école de Négrondes le mercredi matin dans le cadre des activités du centre de loisirs,
- Pétanque le lundi après-midi,
- Marche les 1^{ers} et 3^{èmes} mardis du mois
- Jeux de société, belote le mercredi après-midi
- Atelier Couture le jeudi après-midi.

Au niveau du département, le concours de belote se déroulera le 5 Avril à l'Agora, le concours de pétanque le 12 Juin à Bergerac, et nous aurons l'honneur d'accueillir le concours départemental de dictée le 14 Mai à Négrondes sur le thème de « la truffe ».

Christian Henry, Président

L'atelier couture a fêté les rois

Comme chaque année, l'atelier couture "*Les doigts de Fées*" a fêté dignement les rois.

Le jeudi 10 janvier dernier, lors de leur journée de couture habituelle du jeudi après-midi, deux bonnes galettes ont été dégustées, arrosées de cidre et les reines fêtées !

Le groupe animé par Marie-France Marty, de plus en plus fourni, compte maintenant 18 inscrites. Un réel succès !



Toujours d'excellents résultats

Dimanche 24 mars avait lieu à Négrondes la dernière journée de championnat des clubs.

Onze clubs de Dordogne

étaient représentés. Les 2 équipes de Négrondes ont obtenu de bons résultats :

- L'équipe 1 a remporté ses 2 rencontres et se maintient en 1^{ère} division

- L'équipe 3 a remporté une rencontre sur 2 et termine 2^{ème} de sa poule, ce qui lui permet d'accéder à la 3^{ème} division.

L'équipe 2, en déplacement à Thiviers, a remporté ses 2 rencontres et accède à la 2^{ème} division.

Quant aux féminines, en déplacement à Périgueux, elles terminent 2^{ème} et disputeront les phases finales qui se dérouleront au mois d'octobre.

A noter : le traditionnel vide-greniers organisé par la pétanque Négrondaise aura lieu **le dimanche 4 août**.

Le Président, Jérôme Calvet



L'équipe des Vétérans



Comme chaque année, les élèves ont célébré le Carnaval. Le défilé dans les rues a été suivi d'un goûter à l'école en compagnie des parents d'élèves. Le 15 mars, les enfants ont été sensibilisés à la protection de la planète, par le biais d'ateliers menés par les enseignants, avec l'aide des parents d'élèves. Ils ont pu, à cette occasion, apprendre à trier leurs déchets, à fabriquer des pochettes en carton, à coudre, mais surtout à économiser les ressources et réutiliser les objets. Actuellement, tous les élèves de l'école participent à un projet sur les fourmis.

Inscription des nouveaux élèves

Les parents peuvent d'ores et déjà prendre rendez-vous avec Mme la Directrice pour les inscriptions des enfants pour la prochaine rentrée scolaire.

Se munir du livret de famille, du certificat d'inscription délivré par la Mairie et du Carnet de santé de l'enfant.

Contact : tél. : 05 53 55 30 24 - Courriel : E.negrondes@ac-bordeaux.fr

Charlotte BOUSQUET
Directrice de l'école

Histoire ... Histoires

Un train fou entre Négrondes et Agonac

Dordogne

Quand une machine S.N.C.F. fait l'école buissonnière

HIER. APRÈS-MIDI sur la voie ferrée Limoges-Périgueux, à la suite d'un problème de freinage dans une pente, entre Thiviers et Négrondes, une « bourreuse » — un engin automoteur équipé pour niveler les voies — est partie toute seule. Elle a parcouru une quinzaine de kilomètres avant de s'engager sur une voie de garage à Agonac où elle a fait sauter le butoir.

« Compte tenu des mesures de sécurité prises pour tous les chantiers, il n'y avait aucune inquiétude à avoir » confiait, hier M. Dumas, ingénieur, responsable départemental de la Société des chemins de fer en Dordogne. Effectivement cet incident a

prouvé que le système de sécurité S.N.C.F. était très au point. D'une part, en raison des travaux, tout le trafic était interrompu sur cette portion de voie. D'autre part, la machine folle a circulé comme si elle était normalement conduite. A son approche, les barrières des passages à niveau automatiques se sont baissées. Un seul problème pouvait se présenter : celui de la vitesse. Mais en raison de la légère déclivité de la voie, l'engin a roulé à petite vitesse.

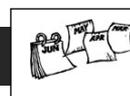
Demeure une question : Comment cette machine de trente tonnes environ et d'une vingtaine de mètres de longueur a-t-elle pu partir toute seule ?...

Bien difficile de répondre. On sait seulement qu'elle se trouvait arrêtée entre Thiviers et Négrondes vers 16 heures. Son conducteur est descendu un instant. L'engin est parti aussitôt...

Cahin-caha ainsi, la « bourreuse » a profité des descentes pour s'élancer et prendre la vitesse pour se rendre sans problème à Agonac.

Sans frein, la machine ne pouvait évidemment pas s'arrêter. Elle a frappé violemment le butoir. Ce dernier s'est retrouvé à une dizaine de mètres.

Naturellement, il y a des dégâts matériels importants. Mais aucune personne n'a été blessée dans la manœuvre.



Calendrier de garde des pharmacies

2^{ème} trimestre 2019



| | | | |
|--------------------|----------------------|------------------|----------------|
| 6 avril- 12 avril | Saint- Jean de Côte | GUYONNEAU | 05 53 62 33 75 |
| 12 avril- 19 avril | Savignac Les Eglises | GIRAUD | 05 53 05 03 69 |
| 19 avril- 26 avril | Lanouaille | CHATENET | 05 53 52 63 22 |
| 26 avril- 3 mai | Cubjac | LASTERNAS | 05 53 05 30 17 |
| 3 mai- 10 mai | Excideuil | DUFRAISSE | 05 53 62 21 80 |
| 11 mai- 17 mai | Thiviers | VIGNAUD | 05 53 55 01 37 |
| 17 mai- 24 mai | Corgnac/L'Isle | CHARLAT | 05 53 55 23 05 |
| 25 mai- 31 mai | La Coquille | SARL LA COQUILLE | 05 53 52 80 28 |
| 31 mai- 7 juin | Sarliac/L'Isle | VARACHAUD | 05 53 07 81 25 |
| 7 juin- 14 juin | Cherveix-Cubas | POISSON- LEGRAIN | 05 53 50 41 12 |
| 14 juin- 21 juin | Excideuil | DUFRAISSE | 05 53 62 21 80 |
| 21 juin- 28 juin | Sorges | VIDAL | 05 53 05 02 16 |
| 28 juin- 5 juillet | Payzac | RÉ | 05 53 52 70 19 |

- Les urgences sont assurées du vendredi à 19 heures au vendredi suivant à 19 heures pour les pharmacies du secteur de garde d'Excideuil.

- Les urgences sont assurées du samedi à 19 heures au vendredi suivant à 19 heures pour les pharmacies du secteur de garde de Thiviers

- Chaque samedi après-midi, une des 3 pharmacies de Thiviers est ouverte de 14h00 à 19h00.

Composez le **3237 (*)** ou www.3237.fr pour connaître la pharmacie de garde la plus proche de votre domicile.
 (*) accessible 24h/24 - 0,34 €/min

Prochains rendez-vous

- **Samedi 13 avril 2019 : Repas dansant** organisé par le Comité des fêtes
animé par l'orchestre « *Séphane Villard* » Salle des fêtes Audebert - **20 heures**
Réservations : 05 53 62 02 21 ou 05 53 52 28 14 ou 06 47 71 31 69 ou 06 30 94 89 66
- **Mercredi 8 mai 2019 : Cérémonie du souvenir du 8 mai 1945**
au Monument aux morts - Place J-Paul Chaminade - 11 heures
Vin d'honneur salle Sudreau à l'issue de la cérémonie
- **Dimanche 12 mai 2019 : Marché aux fleurs et vente de fraises**
organisé par l'Amicale Laïque au profit des enfants de l'école
8h 30 à 12 heures - Place J-Paul Chaminade devant la boulangerie
- **Dimanche 19 mai 2019 : Bourse d'échange de pièces détachées**
Auto, moto, cyclo, vélo, motoculture, ...
organisée par l'Amicale Laïque
Parking de la salle des fêtes Audebert - Restauration - **8h à 18 h**
- **Samedi 22 juin 2019 : Fête de la musique et kermesse de l'école**
organisée par l'Amicale Laïque à partir de **14h 30**
Bal populaire - Repas moules/frites en soirée - Salle des fêtes Audebert
- **Vendredi 12 juillet 2019 : Marché de nuit des producteurs locaux**
organisé par le Comité des fêtes avec le soutien de la Municipalité
Parking salle des fêtes Audebert - à partir de **18h 30**
Restauration - Animation : « *Tempo Hit Sono* » - **Grand feu d'artifice** au stade



| | | |
|---|--|--|
| | <p>MAIRIE de NÉGRONDES Ouverture : lundi au vendredi : 9h – 12h 15 / 14h – 17h 30 Fermeture au public le mercredi après-midi</p> | <p>Site internet : www.negrondes.fr Tél. 05 53 55 30 20 - fax : 05 53 55 30 21 Courriel : mairie@negrondes.fr</p> |
| | <p>La POSTE <u>ouverture</u> : du lundi au vendredi : 9 h à 12 h Bureau fermé le samedi -</p> | <p>Tél. 05 53 55 22 22 Départ du courrier : - Lundi au vendredi : 14 h 00 - Samedi : 12 heures</p> |
| <p>Enseignement : Ecole Primaire : Négrondes - Vaunac Accueil péri-scolaire (garderie) : Matin : 7h 00 - 8h 35 - Soir : 16h 30 - 19h</p> | | <p>Tél. 05 53 55 30 24 Tél. 05 53 55 30 23</p> |
| <p>Cabinet infirmier : Place de l'Église - sur RDV de 7h 30 à 8h</p> | | <p>Tél. 05 53 55 16 03</p> |
| <p>Bibliothèque en cours de réaménagement</p> | | |

|  En gare de NÉGRONDES (horaires valables jusqu'au 06/07/2019) | | | | | | | |
|---|--------|------------------|-------------------|--|--|------------------|-----------------|
| | | Départ Négrondes | Arrivée Périgueux | | | Départ Négrondes | Arrivée Limoges |
| Lundi au vendredi | | 7h 00 | 7h 24 | Lundi au vendredi | | 6h 20 | 7h 32 |
| | | 8h 01 | 8h 22 (1) | | | 7h 19 | 8h 22 |
| | | 13h 24 | 13h 42 (2) | | | 13h 20 | 14h 24 |
| | | 13h 38 | 13h 59 | | | 15h 43 | 16h 40 (1) |
| | | 14h 28 | 14h 48 (2) | | | 16h 58 | 17h 55 (1) |
| | | 14h 59 | 15h 20 | | | 17h 36 | 18h 31 |
| | | 17h 17 | 17h 42 | | | 18h 46 | 19h 44 (2) |
| | | 17h 54 | 18h 14(2) | | | 19h 02 | 19h 59 |
| | | 18h 35 | 19h 00 | | | | |
| | 19h 42 | 20h 18 | | | | | |

(1) Ne circule que le samedi (2) Ne circule que sam., dim. et fêtes (1) Ne circule que dim. et fêtes (2) Ne circule que sam., dim. et fêtes



Collecte des déchets

| DÉCHÈTERIES | |
|--|---|
| <p>THIVIERS (Route de St Martin de Fressengeas) Tél. : 05.53.62.37.03 Ouvert du lundi au samedi : 8h 30 - 12h 00 / 13h 30 - 18h 00 sauf Mardi : 13h 30 à 18h 00</p> | <p>MAYAC (Déchetterie de Chardeuil) Tél. : 05.53.04.72.31 Ouvert : Mardi, mercredi, jeudi et samedi : 8h 30 - 12h 00 / 13h 30 - 18h 00 Fermé le lundi et le vendredi</p> |

Pour tout renseignement : téléphoner au 05 53 52 65 16 ou <http://www.smctom-thiviers.com>

Les déchets recyclables peuvent être déposés en vrac dans les conteneurs à couvercle jaune.

Pour des raisons évidentes d'hygiène et de sécurité, les déchets non recyclables doivent être obligatoirement placés dans des sacs poubelles (noirs, bleus, verts...) avant d'être jetés dans les conteneurs à couvercle noir ou vert foncé.

Conteneurs à verre et déchets : parking de l'ancienne halle de marchandises près de la gare SNCF - Merci de n'y abandonner ni cartons ni emballages

GÉNÉRATION PARATGE

LA CULTURE PAR ET POUR LES SENIORS

PÉRIGORD-LIMOUSIN

Circuit expositions / Balades racontées
Le Feuillet des communes / Collectage de paroles
D'AVRIL À JUIN 2019 - À PARTIR DE 60 ANS
GRATUIT

Circuit expositions

L'Agence culturelle départementale vous propose une sortie en bus pour une visite itinérante et commentée de deux expositions :



» Portraits de Rues du dessinateur Laurent Lolmède à Coullouneix-Chamiers
» La Parade moderne de Clédat & Petitpiere à l'Espace Culturel F. Mitterrand à Périgueux
Mardi 2 avril
Départ de Thiviers - Champ de Foire à 9h30 // Retour du bus aux alentours de 17h
Bus, visites des expositions et déjeuner offerts
Inscription avant le 25 mars au 05 53 55 37 52 / dominique.guignard@perigord-limousin.fr

Balades racontées

Des pauses autour de l'histoire locale et des animations avec l'association Les Grands Espaces viendront rythmer la balade. Chacune dure environ 2h et ne présente pas de difficulté particulière. Elle se termine par un goûter partagé sorti du sac à dos.
Balades traduites en anglais



» Jumilhac le Grand - Jeudi 18 avril - 14h
Balade autour des légendes, la sorcellerie et les femmes fantômes d'ici et d'ailleurs.
Départ : place du château // Partenaire : association Jumirando
» Saint-Jean de Côle - Vendredi 19 avril - 14h
Balade sur le « chemin de la loco », autour des anecdotes locales et de l'arrivée du chemin de fer.
Départ : gare de Saint-Jean de Côle // Partenaire : association Itinévart
Renseignements : 05 53 06 40 00 / 06 75 64 67 33
Jean-François Gareyte, médiateur à l'Agence culturelle départementale

Collectage de paroles à domicile

Par Monique Burg

Conteuse trilingue très attachée au Périgord de son enfance et à ses racines occitanes, Monique Burg parcourra la Communauté de communes Périgord-Limousin au printemps prochain. Elle ira à la rencontre de seniors isolés et en perte d'autonomie, à leur domicile, afin de récolter histoires et témoignages. Elle utilisera le français, l'occitan et l'anglais afin de s'adapter aux différents profils des participants. À partir de ce collectage, elle créera un spectacle conté que vous pourrez découvrir à l'automne 2019.

» Mai : jeudi 9, mardi 14, jeudi 16, mardi 21, vendredi 31 mai

Le Feuillet des communes

Avec « Le Feuillet des communes », l'équipe des Grands Espaces vous invite à réaliser un film original, écrit, tourné, joué, bruité et mis en musique lors des ateliers présentés ci-dessous. Vous découvrirez le cinéma d'animation de façon ludique et conviviale, avec ses effets spéciaux, son jeu d'acteurs, son univers sonore, et participerez à dessiner un portrait loufoque et décalé de votre territoire.

Une projection publique du film réalisé pendant les ateliers est prévue
» Mercredi 19 juin à 14h / salle du Parc à Thiviers

LA CUEILLETTE D'HISTOIRES

Un rendez-vous pour partager vos petites et grandes histoires (souvenirs d'enfances, contes, recettes de cuisines, chroniques quotidiennes...): elles seront les ingrédients de base du scénario du Feuillet des communes.

Jumilhac-le-Grand - salle de la poste
» Jeudi 2 mai de 14h à 17h
Corgnac - salle des fêtes
» Vendredi 3 mai de 14h à 17h

JEU D'ACTEUR

Silence, ça tourne, action ! Explorez toutes les dimensions du jeu d'acteur au cinéma et participez au tournage du film « Le Feuillet des communes » en tant que comédien.

St-Pierre-de-Frugie - salle de la Mairie
» Vendredi 24 mai de 10h à 12h
» Vendredi 31 mai de 10h à 13h
» Mercredi 5 juin de 14h à 17h
» Vendredi 7 juin de 10h à 13h
» Vendredi 14 juin de 10h à 12h

St-Jean-de-Côle - salle des associations
» Vendredi 24 mai de 14h à 16h
» Vendredi 31 mai de 14h à 17h
» Vendredi 7 juin de 14h à 17h
» Vendredi 14 juin de 14h à 16h

LAND ART : ANIMER UN PAYSAGE*

En utilisant la technique de la prise de vue image par image, vous donnerez vie et mouvement aux matériaux que nous offre dame nature, dans des sites remarquables de la communauté de communes.

*Suivant le temps munissez-vous d'un équipement vestimentaire adapté à l'extérieur

Miallet (rdv devant la salle des fêtes)
» Jeudi 9 mai de 10h à 12h
» Jeudis 30 mai & 6 juin de 10h à 13h

Corgnac (rdv devant la salle des fêtes)
» Jeudi 9 mai de 14h à 16h
» Jeudis 30 mai & 6 juin de 14h à 17h

EFFETS SPÉCIAUX

Vous voulez savoir comment traverser un mur, cacher un ami dans une valise, apparaître et disparaître en un clin d'œil ? Défiiez avec nous les lois de la physique grâce à des techniques héritées des tout premiers réalisateurs de l'histoire du cinéma.

St-Pierre-de-Frugie - salle de la Mairie
» Vendredis 31 mai & 7 juin de 10h à 13h

St-Jean-de-Côle - salle des associations
» Vendredis 31 mai & 7 juin de 14h à 17h

MUSIQUE ET SON

Que vous soyez musiciens ou novices, venez expérimenter la création musicale sans instrument, ainsi que les astuces, bizarreries et autres merveilles du bruitage et du doublage pour confectionner l'univers sonore du film « Le Feuillet des communes ».

Jumilhac-le-Grand - salle de la poste
» Mercredis 8 mai & 5 juin de 15h30 à 17h30
» Jeudi 13 juin, de 10h à 12h

Corgnac - salle des fêtes
» Mercredi 15 mai de 15h30 à 17h30
» Mercredi 29 mai, de 14h à 17h
» Mercredi 12 juin de 15h30 à 17h30
» Jeudi 13 juin, de 14h à 16h

> Formulaire d'inscription

NOM :
PRÉNOM :
DATE DE NAISSANCE :
TÉLÉPHONE :
MAIL :
ADRESSE :

Je souhaite participer à (plusieurs choix possibles) :

- Circuit expositions
- Balades racontées - Date :
- Cueillette d'histoires
- Jeu d'acteur
- Land art animé
- Effets spéciaux
- Musique et son
- Projection du film Le Feuillet des communes - 19 juin
- Collectage de paroles par Monique Burg

FORMULAIRE À RENVOYER

à Dominique Guignard
Office de Tourisme - 8 pl du Maréchal Foch - 24 800 THIVIERS
dominique.guignard@perigord-limousin.fr
05 53 55 37 52 / 06 07 41 75 40

MOBILITÉ

Si vous rencontrez des problèmes de déplacements, contactez Dominique Guignard

Chèque Énergie 2019



Le chèque énergie 2019 augmenté et étendu à de nouveaux bénéficiaires

Cette année, les montants du chèque énergie versés en 2018 sont augmentés de 50 € et 2,2 millions de foyers supplémentaires en bénéficieront, soit une aide pour 5,8 millions de ménages.

Tous les bénéficiaires recevront leur chèque à domicile, de fin mars à fin avril.

Un dispositif solidaire

Attribué en fonction des revenus et de la composition du foyer (jusqu'à 10 700 € de revenu fiscal de référence par unité de consommation), le montant maximum du chèque énergie peut désormais atteindre 277 €.

Les attestations qui accompagnent le chèque énergie accordent également aux bénéficiaires des droits auprès des fournisseurs d'énergie en cas de déménagement ou d'incident de paiement (par exemple : interdiction de la réduction de puissance pendant la trêve hivernale).

Un dispositif simple

Le chèque énergie est attribué sur la base de la taxe d'habitation et de la déclaration de revenus que les ménages réalisent chaque année auprès des services fiscaux. Cette formalité doit avoir été effectuée pour pouvoir bénéficier du chèque énergie, y compris pour des revenus faibles ou nuls.

Les bénéficiaires n'ont aucune démarche spécifique à accomplir pour bénéficier du chèque énergie ; ils le reçoivent à leur nom, à leur domicile, une fois par an.

Le chèque énergie permet de régler tous les types de dépenses d'énergie du logement :

- les factures des fournisseurs d'électricité, de gaz, de fioul domestique ou d'autres combustibles de chauffage (bois, etc.) ;
- les charges d'énergie incluses dans les redevances de logements-foyers conventionnés à l'aide personnalisée au logement (APL)
- certaines dépenses liées à la rénovation énergétique du logement, réalisées par un professionnel certifié.

Tous ces professionnels sont tenus d'accepter le chèque énergie.

Pour régler leurs dépenses, les bénéficiaires peuvent remettre directement leur chèque énergie au professionnel ou utiliser leur chèque énergie en ligne sur www.chequeenergie.gouv.fr (pour les fournisseurs qui proposent cette fonctionnalité).

Pour tout renseignement :

Marie DESFOURNEAUX - Chargée de mission - UDCCAS de DORDOGNE - tél. 06.85.87.68.32 - udccas24@gmail.com

AIDE À LA PERSONNE

URGENT

Le CIAS Périgord-Limousin recrute

- Aides à domicile (recrutement en cours)
- Intérimaires pour les mois d'été

Tél. 05 53 62 06 22 - courriel : cias-thiviers@perigord-limousin.fr

ASSISTANTE DE VIE INDÉPENDANTE

Mme Laetitia TATTINCLAUX - Diplômée d'état - Secteur NÉGRONDES et Alentours

- Aide aux gestes de la vie quotidienne
 - Entretien du linge et du logement
 - Préparation et aide aux repas
 - Connaissance maladies Alzheimer et Parkinson
- Aide aux courses
- Accompagnement pour les démarches administratives
- Accompagnement pour les activités de loisirs

Accepte CESU

Téléphoner après 18 h ou laisser un message sur répondeur

05 53 52 55 76 / 06 14 17 30 74

2018

Villes et Villages Fleuris

CONCOURS DÉPARTEMENTAL

Catégorie : VILLAGES DE MOINS DE 1000 HABITANTS

Prix : 1^{er} PRIX

Décerné à : NÉGRONDES

Germinal PEIRO
Député de la Dordogne
Président du Conseil départemental

Jean-Fred DROIN
Vice-Président du
Conseil départemental
en charge du Tourisme
et de la promotion du Périgord

Sylvie CHEVALLIER
Présidente du Comité
Départemental du Tourisme

Thierry CHARMARTY
Responsable du
Pôle Paysage & Espaces Verts

Fleurir le Périgord au naturel

2018

Villes et Villages Fleuris

CONCOURS DÉPARTEMENTAL

Catégorie : PRIX SPECIAL

Prix : DE LA DÉTACHE DE VALORISATION COMMUNALE

Décerné à : NÉGRONDES

Germinal PEIRO
Député de la Dordogne
Président du Conseil départemental

Jean-Fred DROIN
Vice-Président du
Conseil départemental
en charge du Tourisme
et de la promotion du Périgord

Sylvie CHEVALLIER
Présidente du Comité
Départemental du Tourisme

Thierry CHARMARTY
Responsable du
Pôle Paysage & Espaces Verts

Fleurir le Périgord au naturel

Un 1^{er} prix et un prix spécial pour récompenser le travail de Serge et Nicolas, nos agents techniques, pour le fleurissement du bourg de NÉGRONDES